

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERS <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2016/077  Paraphe : <i>FS</i>
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  <i>Délibération n°DB2016/035</i>	

Nombres de membres

En exercice : 24

Présents : 16

Votants : 17

POUR : 17 (100%)

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Le dix neuf septembre mille seize, à 18h00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET

Date de la convocation : 12/09/2016

Mme Agnès MERCIER est élue secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mesdames Mme Patricia LESUEUR, Mme Agnès MERCIER et Messieurs Tony BESANCON, Jean-Pierre CORNEILLE, Frédéric COURVOISIER-CLEMENT, Claude DEBOURCES, Philippe ETIENNE, Olivier GODART, André MALVAUX, Frédéric MATHIAS, Michel MEIS, Ludovic PHILIPPE, Jean Yves PIC, Francis SIGNORET, Benoit SINGLIT, Jean-Pol RICHELET.

Représenté : M. Jacques BOUILLON donne pouvoir à M. Francis SIGNORET.

**OBJET : PERIODE ET HORAIRES D'OUVERTURE DU PARC ARGONNE DECOUVERTE  
DURANT LA PERIODE DE NOEL**

Vu la délibération n°DC2015/50 du Bureau Communautaire en date du 7 décembre 2015 fixant les périodes et horaires d'ouverture du Parc Argonne Découverte pour la saison 2016, dont la période de Noel qui sera précisée par délibération ultérieure ;

Considérant la nécessité de préciser les modalités d'ouverture du Parc Argonne Découverte durant la période de Noel pour tenir compte notamment des moyens humains ;

Après en avoir délibéré, le BUREAU COMMUNAUTAIRE :

- AUTORISE que le Parc Argonne Découverte soit ouvert au public du samedi 17 au vendredi 23 décembre 2016 de 10 h à 17 h.
- AUTORISE que le restaurant LA CIME DES ARBRES soit ouvert du samedi 17 au vendredi 23 décembre 2016.
- CHARGE le Président de définir les animations à mettre en place.

Le Président,

Francis SIGNORET

